

# Règlement intérieur Championnat académique Phase départementale

## 1. Conditions générales

### Article 1.1 : organisation

Le comité départemental des échecs de la seine-maritime organise par délégation le championnat académique départemental, zone Rouen, le 14 février 2024, à l'Institut Jean-Paul II, 39 rue l'Avalasse 76000 Rouen.

### Article 1.2 : condition de participation

Le tournoi est ouvert à tout écolier scolarisé en Seine-Maritime, sans condition de classement ELO, sans frais d'inscription. Ce tournoi étant homologué auprès de la Fédération Française des Echecs, l'ensemble des joueurs doivent être titulaire d'une licence B valable pour la saison 2023-2024 avant le début du tournoi. Toutefois, un joueur ne disposant pas de licence B à la possibilité de s'affilier auprès du club organisateur, le coût est de 3 euros.

### Article 1.3 : homologation

Le tournoi est homologué par la FFE et est pris en compte pour le prochain Elo rapide (mars).

## 2. Le Tournoi

### Article 2.1 : règles du jeu

Les règles du jeu sont celles spécifiées dans le livre de l'Arbitre et plus précisément, c'est l'annexe A des Echecs Rapide qui s'applique à l'ensemble de la manifestation.

Les principaux points seront rappelés avant le début de la première ronde

### Article 2.2 : cadence de jeu

Cadence 15min par joueur pour l'ensemble de la partie.

### Article 2.3 : nombre de parties

Le tournoi comporte 5 rondes.

La première ronde est fixée à 14h00. Clôture des inscriptions : 13h45. Tout joueur se présentant après 13h45 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point. Toutefois, l'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires de jeux en cas de nécessité pour la bonne marche du tournoi.

### Article 2.4 : appariements

La méthode d'appariement utilisée est le système suisse. Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI). Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence. Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

### Article 2.5 : Le classement

C'est un tournoi individuel. Le classement est établi au nombre de point de match. En cas d'égalité de point à l'issue de la dernière ronde du tournoi, le départage se fera dans cet ordre : Buchholz tronqué puis Buchholz et enfin cumulatif.

Article 2.6 : La distribution des prix

Une coupe au premier, une médaille au suivants, une coupe à la première école,

Article 2.7 : l'arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Yannick Colliou (AFO1).

Article 2.8 : forfait et abandon

Tout joueur ne pouvant pas jouer une ronde ou décidant d'abandonner sa participation au tournoi doit immédiatement le signaler à l'arbitre avant le début de l'appariement de la ronde suivante.

Article 2.9 : respect du règlement

Les participants doivent se conformer à la charte du joueur d'échecs et à respecter ce présent règlement intérieur.